

Cour d'appel de Libreville/Affaire Moukagni-Iwangou, Luc Bengono Nsi et Léon Paul Ngoulakia contre Boa

Nouveau renvoi au 08 août 2016

L'audience du mercredi 3 août 2016 devait se prononcer sur la récusation de Madame Paulette Ayo Mba, épouse Akolly, respectivement soulevée par Messieurs Jean de Dieu Moukagni-Iwangou et Luc Bengono Nsi. Malheureusement, le délibéré a été renvoyé par voie d'affichage au lundi 8 août 2016.

Le mercredi 3 août 2016, la Cour d'appel judiciaire de Libreville recevait encore de nombreuses personnes et personnalités gabonaises, suite aux audiences prévues ce jour-là. Il s'agissait de trois affaires qui opposent Moukagni-Iwangou, Luc Bengono Nsi et Léon Paul Ngoulakia à Ali Bongo Ondimba portant sur la contestation de la nationalité d'origine gabonaise de ce dernier. Maître Dumont Beghi du barreau de Paris et Maîtres Nkea Nzigué Francis, Mavioga Fatou et Eyui Békale Gisèle du barreau du Gabon étaient tous présents pour la défense des intérêts de l'intimé Ali Bongo Ondimba absents depuis l'ouverture des procès. Maîtres Angès Kevin Nzigué du cabinet Zassi Mikala et Éric IGA-IGA avocats de Moukagni-Iwangou Jean de Dieu et Maître Lubin Ntoutoume avocat Léon Paul Ngoulakia assistaient également à l'audience ainsi que Luc Bengono Nsi. Les deux premières affaires déjà mises en



délibéré lundi dernier pour examen de la récusation de la présidente Paulette Ayo-Mba épouse Akolly ont une fois de plus été renvoyées de manière plus ou moins cavalière au lundi 8 août 2016. Certainement le temps de mieux affiner un habillage juridique en béton pour ne pas désavouer Ali. Sans être professionnel du droit, nous savons tout de même que la prorogation, autrement dit la mesure par laquelle une juridiction ajourne une décision, doit toujours être prononcée en audience publique.

D'ailleurs, suspectant l'entourloupette de la part des magistrats, la foule, pour signifier son refus catégorique, à accepter ce qui lui apparaissait déjà comme une manipulation, a, en pleine audience, copieusement hué Madame Paulette Ayo Mba qui est sortie de la salle sur la pointe des pieds. Se sentant humiliée, dans sa frilosité, elle va ordonner l'arrestation de notre jeune confrère Loïc Ntoutoume du site Gabonreview, tout simplement parce que ce dernier aurait filmé la salle d'audience, comme

si cela était un délit. Il va d'ailleurs être gardé à vue avant d'être libéré l'après-midi. Rappelons que l'affaire opposant Sieur Léon Paul Ngoulakia à Sieur Ali Bongo Ondimba a été appelée mercredi dernier. Rappelant le lien

de connexité entre les différentes affaires Maître Ntoutoume a sollicité qu'elles soient joints aux autres, le juge Akolly et les avocats de la partie adverse se sont accordés sur la jonction des procédures proposées par Maître

Nkea et un renvoi a également été prononcé en date du lundi 8 août. Reste à savoir s'il s'agit d'un renvoi ferme, le régime et ses magistrats sachant user du dilatoire. Nous y reviendrons.

Odette Melighe

Justice et liberté de presse

Interrogations autour de l'interpellation de Loïc Ntoutoume

Notre collaborateur a été interpellé le 3 août dernier à la Cour d'appel judiciaire de Libreville, puis relâché après trois heures d'audition. Il lui était reproché d'avoir photographié la troisième audience de mise en état de l'affaire opposant Léon Paul Ngoulakia à Ali Bongo. Que dit la loi à ce sujet ? N'y aurait-il pas eu du zèle ?

Essayant de faire son métier, Loïc Ntoutoume a été interpellé, le 3 août courant, par la présidente de la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Paulette Ayo Mba épouse Akoli reprochait à notre collaborateur d'avoir pris en photo un moment du conciliabule entre le juge, ses assistants et les avocats des parties. Invité à montrer ses prises de vues, Loïc Ntoutoume a été mis à la disposition des agents de la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ) du tribunal de Libreville. Il y a été soumis à un interrogatoire et à la procédure d'enregistrement de sa filiation pendant près de trois heures, avant de recouvrer la liberté. De l'avis général, si Loïc

